réseau des | Centre-Val de Loire développeurs économiques

dev'up Centre-Val de Loire

Innovation et développement des entreprises

L'Université des Développeurs : les matinales

Parcours: Fondamentaux

« Règlement général sur la protection des données (RGPD) »

19 Avril 2018

Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fond Européen de Développement Régional

Le réseau EEN en région Centre-Val de Loire

Accompagnement juridique	Recherche de partenaires	Financements européens	Innovation
Nadia Alami 	Lucie Chamaret 	Lucie Chamaret 	Lucie Chamaret 
	Mélodie Fourez 	Mélodie Fourez 	Mélodie Fourez 
	Gonda de Bruin 	Gonda de Bruin 	Christophe Guinebault 
	Héloïse Peschard 	Héloïse Peschard 	

een.ec.europa.eu

devup Centre-Val de Loire
Innovation et développement des entreprises

CCI CENTRE-VAL DE LOIRE

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

enterprise
europe
network

19 avril 2018 – Dev'up Centre-Val de Loire

een.ec.europa.eu

devup Centre-Val de Loire
Innovation et développement des entreprises

CCI CENTRE-VAL DE LOIRE

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

Un peu d'histoire…

Directive 95/46/CE

Encadrer le traitement des données à caractère personnel

Garantir le libre flux des données entre les Etats membres

RGPD

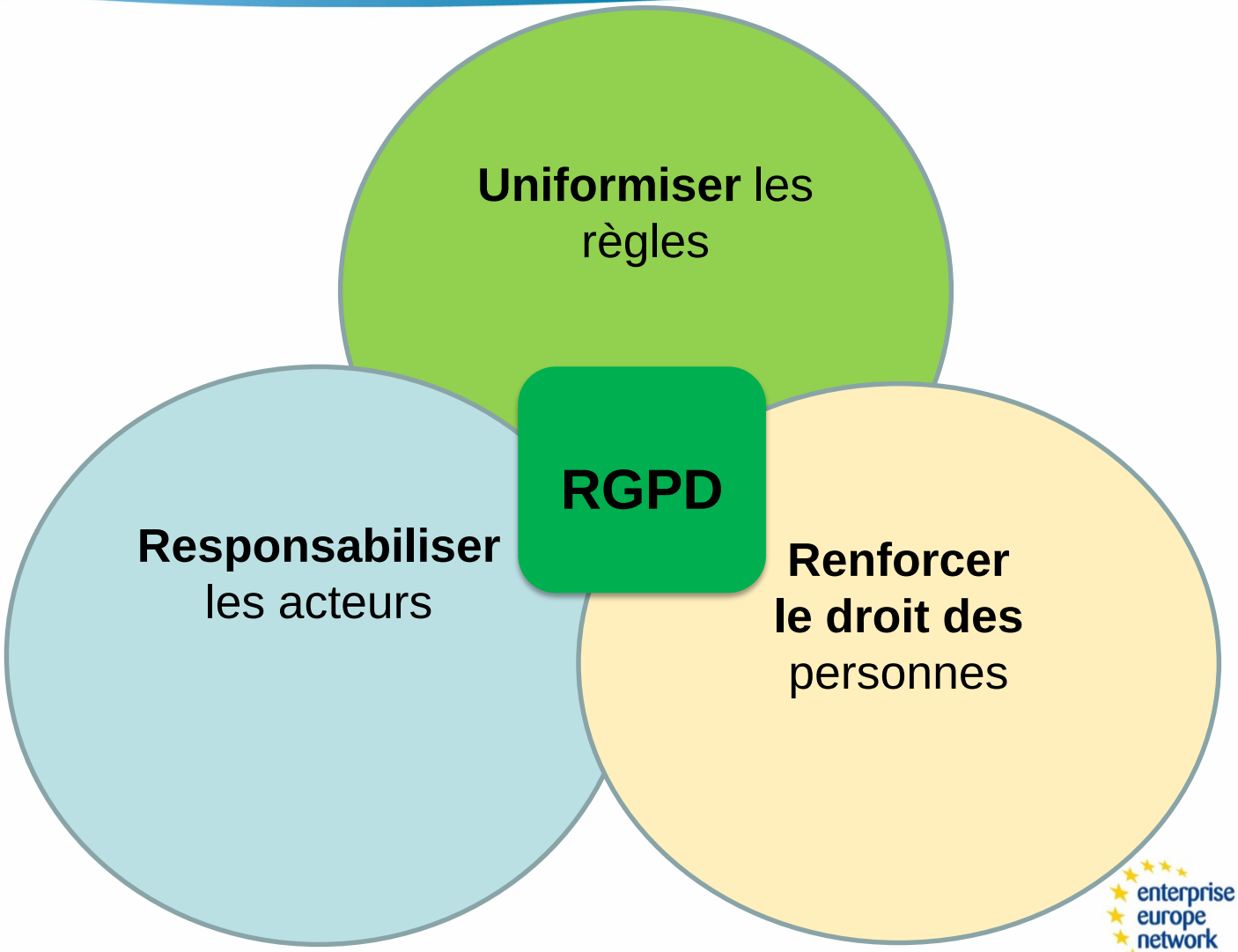
Uniformiser les règles
RGPD
Responsabiliser les acteurs
Renforcer le droit des personnes

Qu’est-ce qu’une donnée à caractère personnel?

«constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à **une personne physique identifiée** ou **identifiable directement** ou **indirectement**(…) »

- ✓ Informations permettant indirectement l’identification ; adresse IP, n° d’immatriculation, n° de téléphone, photographie, éléments biométriques, ADN etc.

Qu’est-ce qu’un traitement?

«toute opération ou tout ensemble d'opérations **effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel**, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition (…) »

- ✓ Collecte de données à caractère personnel sur site internet pour générer un fichier client
- ✓ Formulaire d’inscription pour une newsletter via adresse mail

RGPD – Pour qui? (art.3)

toute entité publique ou privée collectant des données à caractère personnel sur le territoire de l'Union européenne

Toute organisation non établie sur le territoire de l'union européenne ➡ offre de biens/services proposés à des personnes basée sur le territoire de l'Union européenne

RGPD – champ d'application territorial

Une société indienne effectuant le suivi des profils des résidents de l'UE – site de réseau social établi hors UE)

Une société établie au Canada sans présence physique, ni serveur au sein de l'UE mais proposant des services de Cloud aux ressortissants de l'UE

Une compagnie aérienne établie aux USA stockant des données de ressortissants européens

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

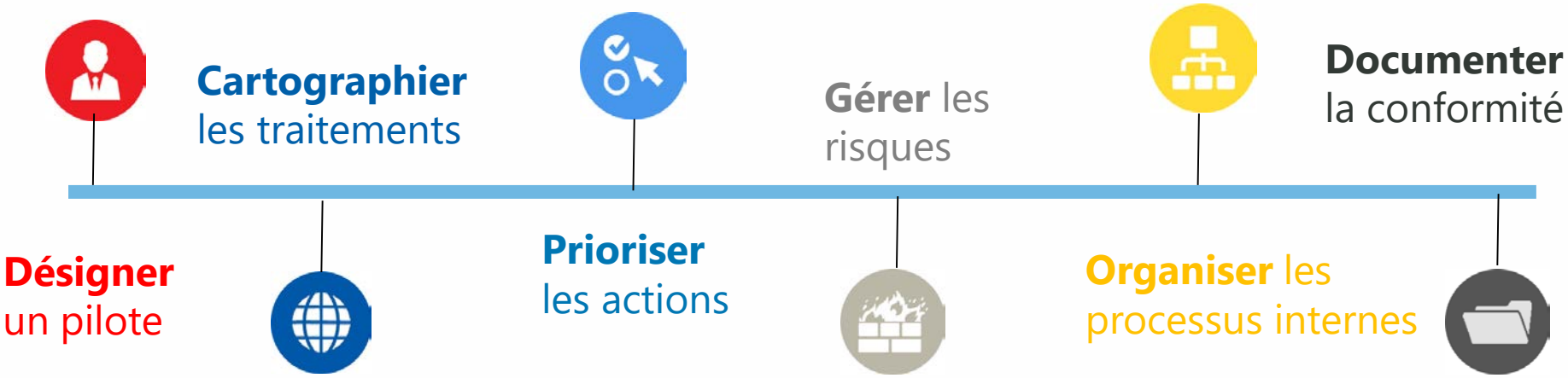

Source: www.cnil.fr

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Désigner
un pilote

➢ DPO (Data Protection Officer)

- ✓ si le traitement des données personnelles est effectué **par une autorité ou un organisme public**
- ✓ si les activités de base de l'entité consistent en des traitements qui exigent **un suivi régulier et systématique à grande échelle** des personnes concernées (ciblage publicitaire etc,)
- ✓ lorsque l'activité implique le traitement à grande échelle **de données sensibles ou relatives aux condamnations et infractions spéciales**

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Informe et Conseille RT/ST

Contrôle le respect du RGPD

Conseille sur l'étude d'impact

Coopère avec la CNIL

JURIDIQUE

MARKETING

DRH

COMMERCIALE

DSI

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Cartographier
les traitements

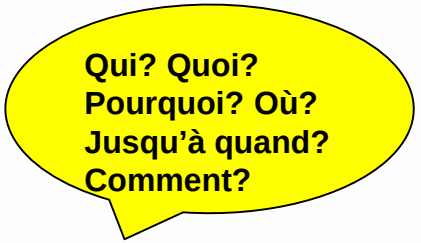

➢ Tenue d'un registre des traitements qui recense:

- ✓ **les différents traitements** de données personnelles
- ✓ **les catégories de données** personnelles traitées
- ✓ **les objectifs poursuivis** par les opérations de traitement de données
- ✓ **les acteurs** (internes ou externes) qui traitent ces données ; notamment clairement identifier les prestataires sous-traitants
- ✓ **les flux en indiquant l'origine et la destination des données**, afin notamment d'identifier les éventuels transferts de données hors de l'Union européenne

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

Nouveau principe: « principe de co-responsabilité »

Sous-traitant?

« *personne physique ou morale qui traite des données personnelles directement ou indirectement pour le compte du responsable de traitement* »

✓ hébergeurs, intégrateurs de logiciels, webmarketeurs, sociétés de sécurité informatique etc.

Nouveau principe: « principe de co-responsabilité »

Obligations sous-traitant?

- Tenir d'un registre des activités de traitement
- Mettre en œuvre de mesures de sécurité
- Doit notifier dans les meilleurs délais en cas de faille de sécurité ou de fuite d'informations
- Veiller à la licéité des instructions transmises par le responsable du traitement
- Disposer de l'autorisation du responsable de traitement afin de faire appel à un sous-traitant.

Nouveau principe: « principe de co-responsabilité »

RT et ST = co-responsables du traitement!

RT ou ST, ayant violé le RGPD → responsable de plein droit en cas de dommage matériel ou moral.

↓

Responsabilité exonérée **SI** démontrent que le fait ayant causé le dommage ne leur est aucunement imputable.

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Prioriser
les actions

Points d'attention!

1. **S'assurer** que seules les données strictement nécessaires à la poursuite des objectifs sont collectées et traitées

2. **Identifier** la base juridique sur laquelle se fonde le traitement (consentement de la personne, contrat ect.)

3. **Réviser** les mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement

4. **Vérifier** que les sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités

5. **Prévoir** les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement...)

6. **Vérifier** les mesures de sécurité mises en place

RGPD – principes fondamentaux

Le consentement

« Le consentement doit être donné par un **acte positif clair** par lequel la personne concernée manifeste de façon **libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au** traitement des données à caractère personnel la concernant, par exemple au moyen d'une déclaration écrite, y compris par voie électronique, ou d'une déclaration orale »

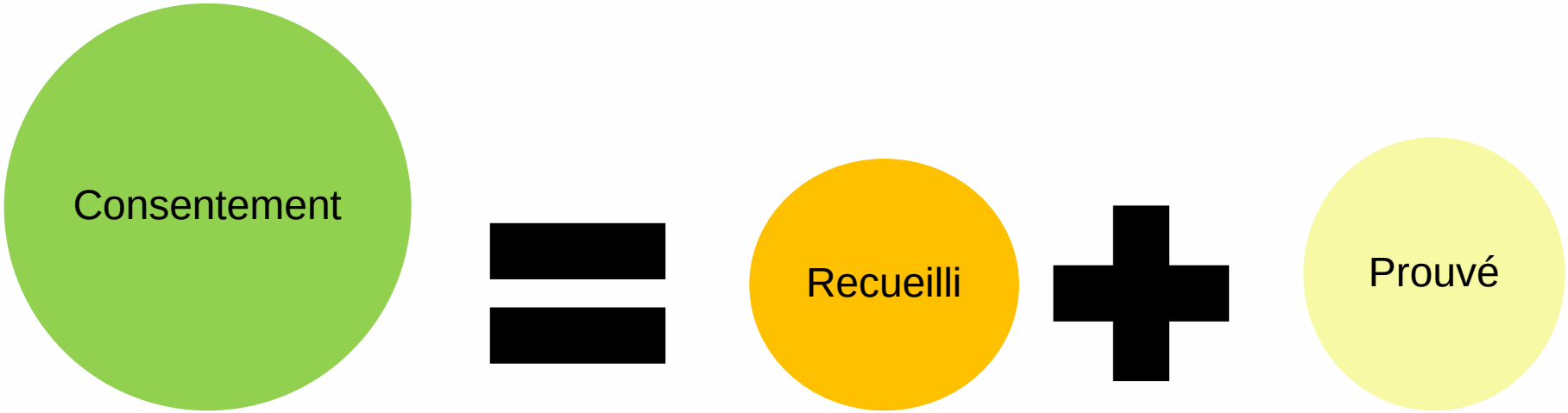

RGPD – principes fondamentaux

Droit à l'information (art.12)

Lorsque les données sont collectées auprès d'une personne, plusieurs informations doivent lui être communiquée. Il s'agit notamment des finalités du traitement ou des encore droits dont la personne dispose.

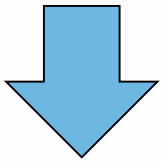

indispensable à l'expression du consentement

RGPD – principes fondamentaux

Droit à l'oubli/à l'effacement

- Demander la suppression des données

- Le responsable de traitement et le sous-traitant doivent **supprimer toute copie des informations en question**, ainsi que tout lien vers ces informations, dans toute partie d'équipement informatique (serveurs, sauvegardes, systèmes cloud et appareils mobiles etc.)

QUAND?

•Le responsable du traitement n'a plus besoin des données afin de réaliser la tâche pour lesquelles elles ont initialement été recueillies

•La personne concernée retire son consentement

•Les responsables du traitement et le sous-traitant ont collecté les données de manière illégitime

•Les données doivent être effacées afin de se conformer à une obligation légale

RGPD – principes fondamentaux

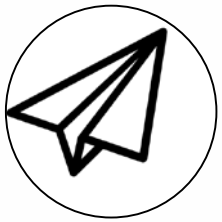

Droit à la portabilité: une révolution!

- **Récupérer** ses données pour **les transférer à un tiers**
- Le transfert doit être réalisé dans un **format technique lisible**, **sans contraintes techniques et sans frais**

Proposer un format approprié afin d'en respecter les dispositions

RGPD – principes fondamentaux

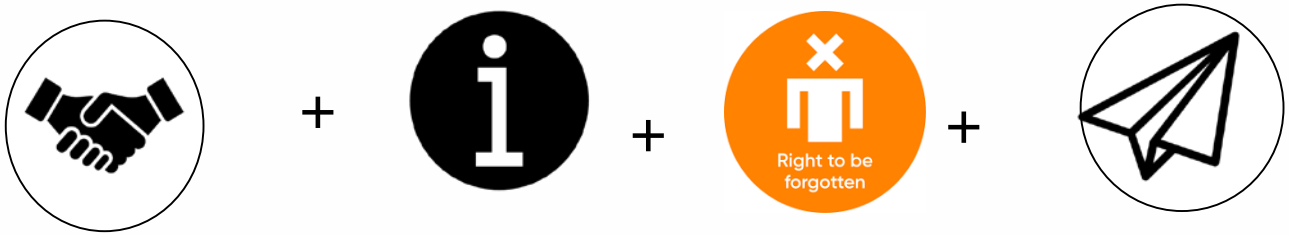

En pratique!

☐ « En cochant cette case j'autorise (*Nom du responsable du traitement*) à m'envoyer des annonces similaires et des suggestions personnalisées.

(*Nom du responsable du traitement*) est responsable des traitements opérés sur le site accessible à l'adresse (*adresse du site internet*). Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospections commerciales. Vos données à caractère personnel seront conservées dans nos bases de données pour une durée de (*définir la durée*).

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données personnelles ou une limitation du traitement vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à l'adresse dédiée (*adresse électronique*) ou par courrier à l'adresse postale (*adresse postale*) en justifiant de votre identité. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Source: Cabinet G.Haas

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes
Etude d'impact/Privacy Impact Assessment

Gérer les risques

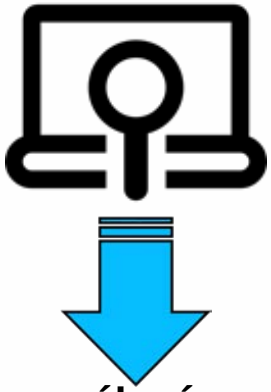

« traitements présentant **un risque élevé pour les droits et libertés des personnes** physiques »:

- ✓ Les traitements à grande échelle (plus la quantité de données à traiter est importante, plus les risques d'atteinte aux droits des personnes sont élevés)
- ✓ La surveillance systématique à grande échelle d'une zone ouverte au public
- ✓ Traitements de données personnelles et sensibles (opinion politique, orientation sexuelle, information de santé etc.)
- ✓ Manipulation de données biométriques ou de données en rapport avec des condamnations pénales et à des infractions

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Organiser les processus internes

Tenir compte de la protection des données dès la conception *(durée de conservation, mention d'information, recueil consentement etc.)*

Sensibiliser et organiser la remontée d'informations (*plan de formation et de communication auprès des collaborateurs*)

Traiter les réclamations et les demandes quant à l'exercice de leur droit (*droit d'accès, portabilité, retrait du consentement etc.)*

Anticiper les violations de données (notifier à CNIL dans les 72 h et personnes dans les meilleurs délais)

- ✓ **Faille de sécurité**
- ✓ **Gestions des demandes de rectification**
- ✓ **Changement de prestataires etc.**

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

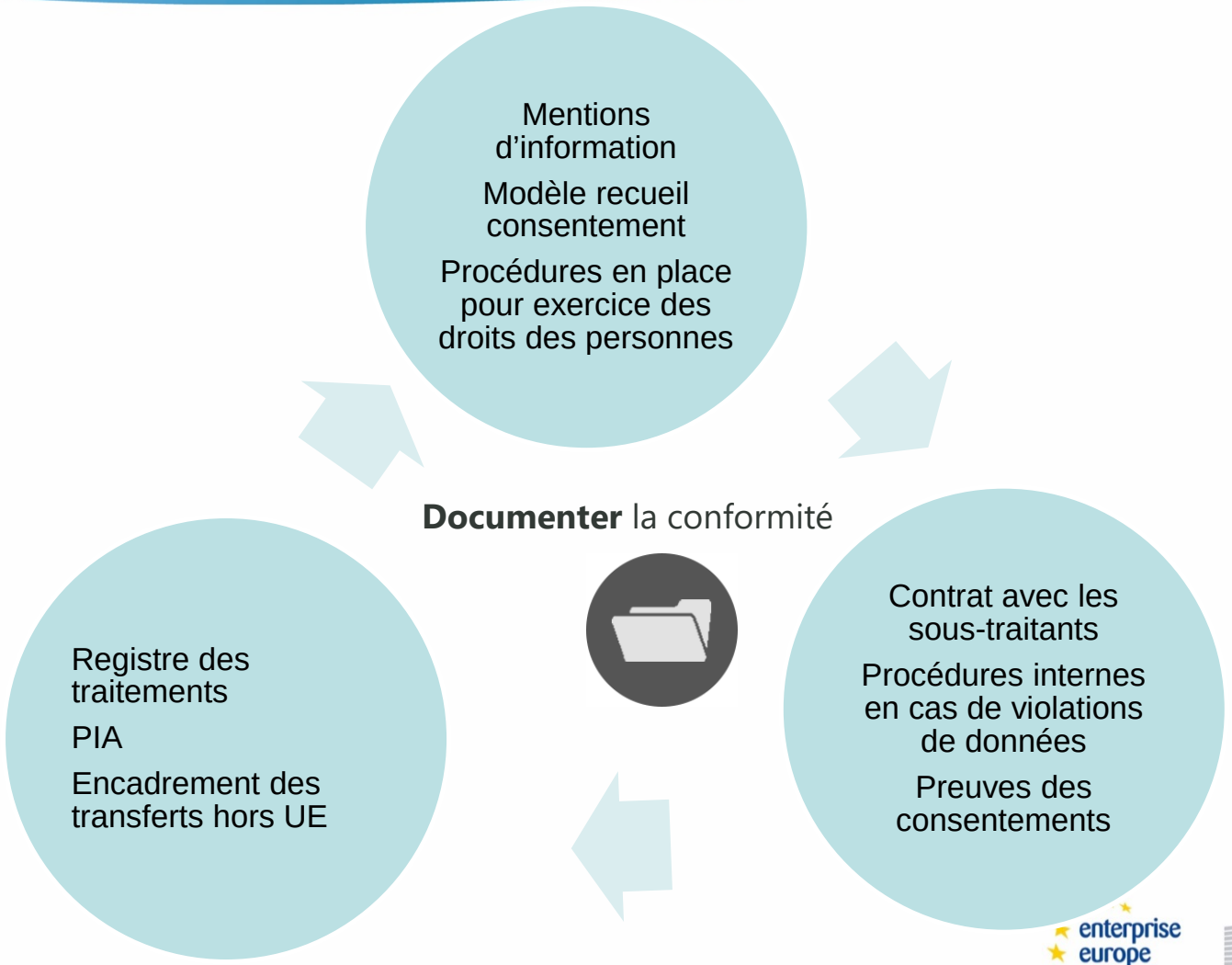

Le contrôle

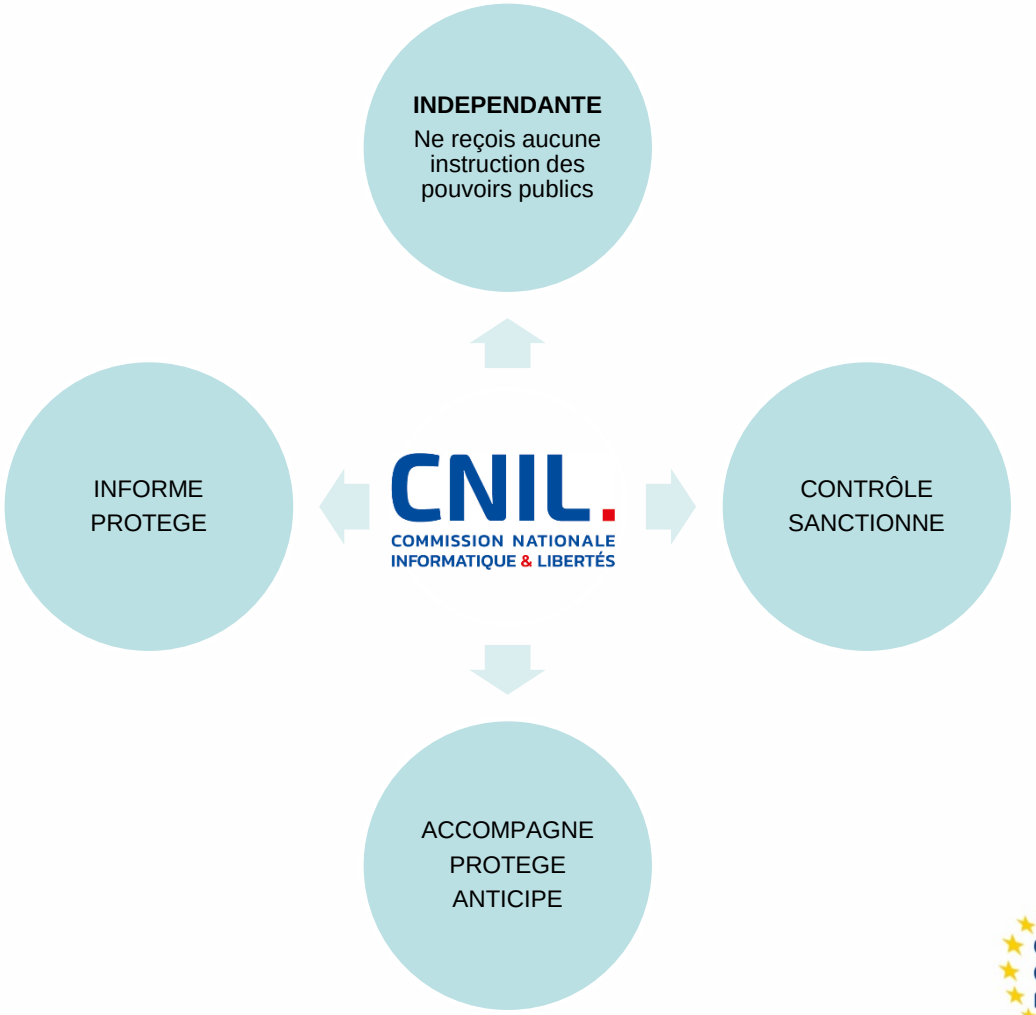

Les sanctions

Jusqu'à 10 000 000 € ou 2% du CA annuel mondial

- Manquement; notification de faille de sécurité, PIA etc.
- Absence; coopération avec la CNIL, registre des activités, représentant dans l'UE

- ✓ ***prononcer un avertissement***
- ✓ ***mettre en demeure***
- ✓ ***limiter temporairement/définitivement un traitement***
- ✓ ***Ordonner de satisfaire aux droits des personnes***
- ✓ ***Ordonner la rectification, la limitation ou l'effacement des données***

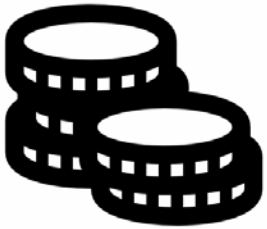

Jusqu'à 20 000 000 € ou 4% du chiffre d'affaire mondial

- Manquement; principe fondamentaux du traitement des données, règles encadrant le transfert de données hors UE

Les sanctions

Google

100 000 €

10 mars 2016

Combinaison massive de données non consentie

Défaut d'information et du recueil du consentement

Conservation illimitée de l'adresse IP

facebook

150 000 €

27 avril 2017

Manquements aux droits d'opposition des personnes et de suppression des données

LE RGPD…une opportunité!

Restaurer/renforcer la confiance des clients

WE

RGPD

Mettre de bonnes pratiques de sécurité en place

Mettre de bonnes pratiques de sécurité en place

Optimiser la stratégie marketing/avantage concurrentiel

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

enterprise europe network

Merci de votre attention!

Nadia ALAMI

nadia.alami@centre.cci,fr

02 38 25 25 42

Le réseau EEN en région Centre-Val de Loire

Accompagnement juridique	Recherche de partenaires	Financements européens	Innovation
Nadia Alami 	Lucie Chamaret 	Lucie Chamaret 	Lucie Chamaret 
	Mélodie Fourez 	Mélodie Fourez 	Mélodie Fourez 
	Gonda de Bruin 	Gonda de Bruin 	Christophe Guinebault 
	Héloïse Peschard 	Héloïse Peschard 	

een.ec.europa.eu

devup Centre-Val de Loire
Innovation et développement des entreprises

CCI CENTRE-VAL DE LOIRE

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

enterprise
europe
network

19 avril 2018 – Dev'up Centre-Val de Loire

een.ec.europa.eu

devup Centre-Val de Loire
Innovation et développement des entreprises

CCI CENTRE-VAL DE LOIRE

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

Un peu d'histoire…

Directive 95/46/CE

Encadrer le traitement des données à caractère personnel

Garantir le libre flux des données entre les Etats membres

RGPD

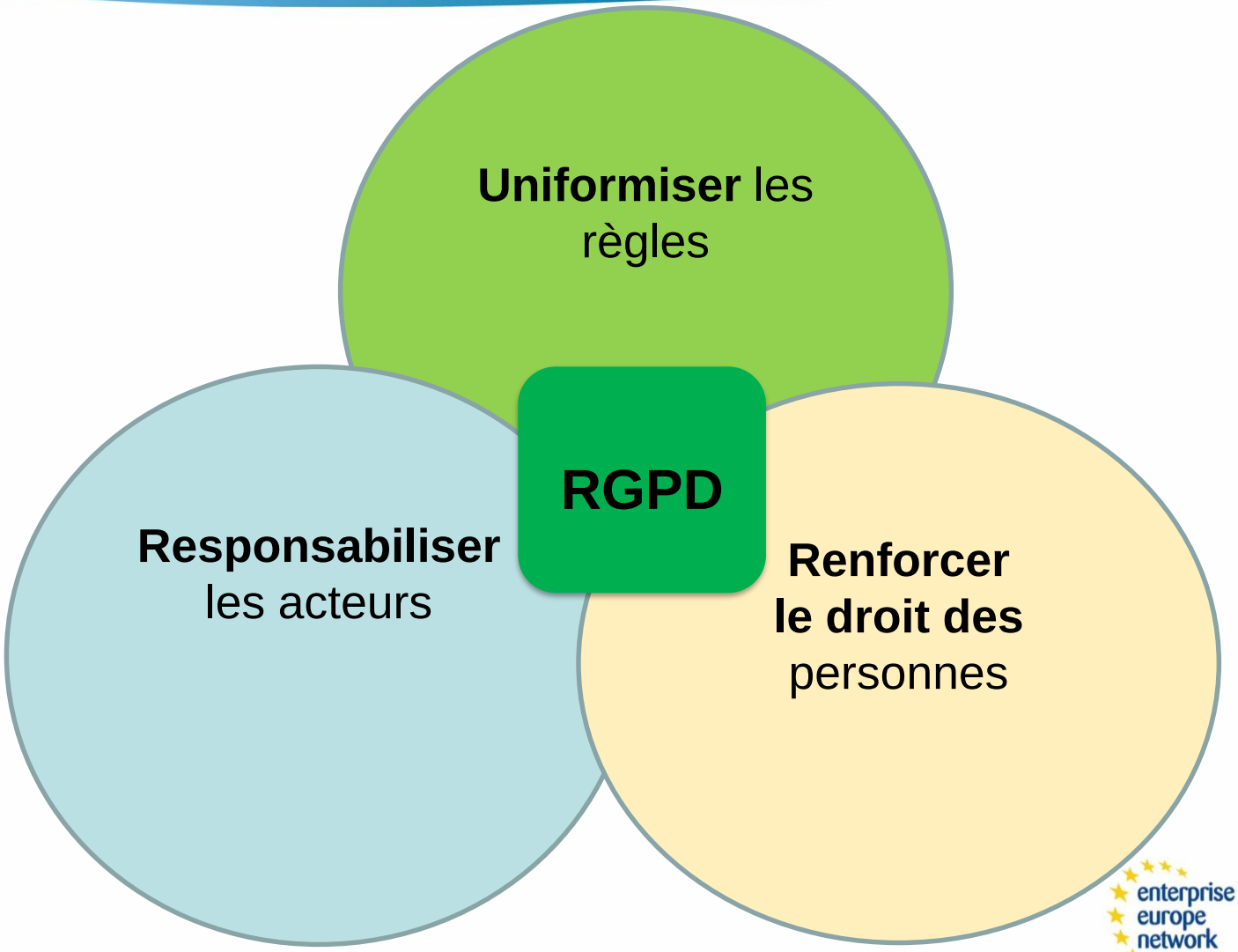
Uniformiser les règles
RGPD
Responsabiliser les acteurs
Renforcer le droit des personnes

Qu’est-ce qu’une donnée à caractère personnel?

«constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à **une personne physique identifiée** ou **identifiable directement** ou **indirectement**(…) »

- ✓ Informations permettant indirectement l’identification ; adresse IP, n° d’immatriculation, n° de téléphone, photographie, éléments biométriques, ADN etc.

Qu’est-ce qu’un traitement?

«toute opération ou tout ensemble d'opérations **effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel**, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition (…) »

- ✓ Collecte de données à caractère personnel sur site internet pour générer un fichier client
- ✓ Formulaire d’inscription pour une newsletter via adresse mail

RGPD – Pour qui? (art.3)

toute entité publique ou privée collectant des données à caractère personnel sur le territoire de l'Union européenne

Toute organisation non établie sur le territoire de l'union européenne ➡ offre de biens/services proposés à des personnes basée sur le territoire de l'Union européenne

RGPD – champ d'application territorial

Une société indienne effectuant le suivi des profils des résidents de l'UE – site de réseau social établi hors UE)

Une société établie au Canada sans présence physique, ni serveur au sein de l'UE mais proposant des services de Cloud aux ressortissants de l'UE

Une compagnie aérienne établie aux USA stockant des données de ressortissants européens

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

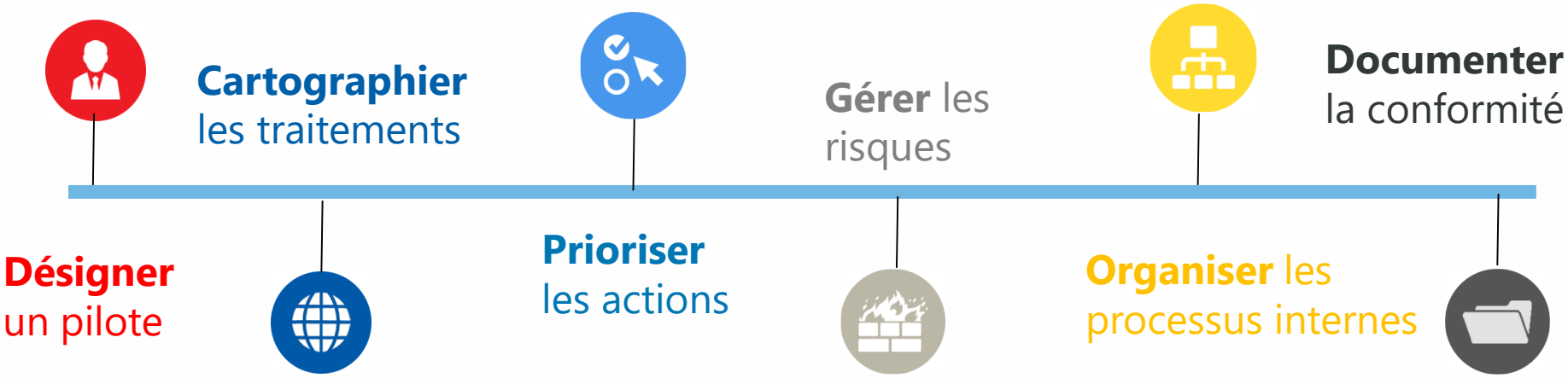

Source: www.cnil.fr

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Désigner
un pilote

➢ DPO (Data Protection Officer)

- ✓ si le traitement des données personnelles est effectué **par une autorité ou un organisme public**
- ✓ si les activités de base de l'entité consistent en des traitements qui exigent **un suivi régulier et systématique à grande échelle** des personnes concernées (ciblage publicitaire etc,)
- ✓ lorsque l'activité implique le traitement à grande échelle **de données sensibles ou relatives aux condamnations et infractions spéciales**

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Informe et Conseille RT/ST

Contrôle le respect du RGPD

Conseille sur l'étude d'impact

Coopère avec la CNIL

JURIDIQUE

MARKETING

DRH

COMMERCIALE

DSI

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Cartographier
les traitements

Qui? Quoi?
Pourquoi? Où?
Jusqu'à quand?
Comment?

➢ Tenue d'un registre des traitements qui recense:

- ✓ **les différents traitements** de données personnelles
- ✓ **les catégories de données** personnelles traitées
- ✓ **les objectifs poursuivis** par les opérations de traitement de données
- ✓ **les acteurs** (internes ou externes) qui traitent ces données ; notamment clairement identifier les prestataires sous-traitants
- ✓ **les flux en indiquant l'origine et la destination des données**, afin notamment d'identifier les éventuels transferts de données hors de l'Union européenne

Nouveau principe: « principe de co-responsabilité »

Sous-traitant?

« *personne physique ou morale qui traite des données personnelles directement ou indirectement pour le compte du responsable de traitement* »

- ✓ hébergeurs, intégrateurs de logiciels, webmarketeurs, sociétés de sécurité informatique etc.

Nouveau principe: « principe de co-responsabilité »

Obligations sous-traitant?

- Tenir d'un registre des activités de traitement
- Mettre en œuvre de mesures de sécurité
- Doit notifier dans les meilleurs délais en cas de faille de sécurité ou de fuite d'informations
- Veiller à la licéité des instructions transmises par le responsable du traitement
- Disposer de l'autorisation du responsable de traitement afin de faire appel à un sous-traitant.

Nouveau principe: « principe de co-responsabilité »

RT et ST = co-responsables du traitement!

RT ou ST, ayant violé le RGPD → responsable de plein droit en cas de dommage matériel ou moral.

↓

Responsabilité exonérée **SI** démontrent que le fait ayant causé le dommage ne leur est aucunement imputable.

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Prioriser
les actions

Points d'attention!

1. **S'assurer** que seules les données strictement nécessaires à la poursuite des objectifs sont collectées et traitées

2. **Identifier** la base juridique sur laquelle se fonde le traitement (consentement de la personne, contrat ect.)

3. **Réviser** les mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement

4. **Vérifier** que les sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités

5. **Prévoir** les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement...)

6. **Vérifier** les mesures de sécurité mises en place

RGPD – principes fondamentaux

Le consentement

« Le consentement doit être donné par un **acte positif clair** par lequel la personne concernée manifeste de façon **libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au** traitement des données à caractère personnel la concernant, par exemple au moyen d'une déclaration écrite, y compris par voie électronique, ou d'une déclaration orale »

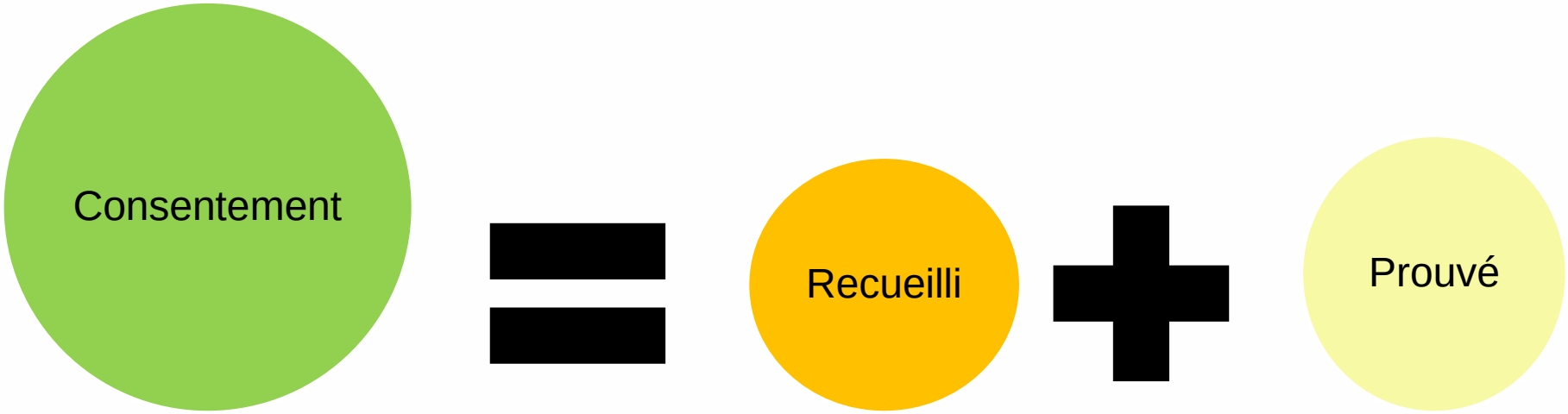

RGPD – principes fondamentaux

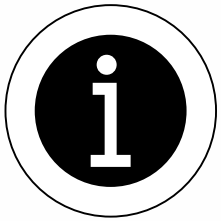

Droit à l'information (art.12)

Lorsque les données sont collectées auprès d'une personne, plusieurs informations doivent lui être communiquée. Il s'agit notamment des finalités du traitement ou des encore droits dont la personne dispose.

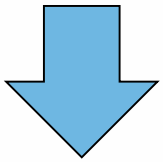

indispensable à l'expression du consentement

RGPD – principes fondamentaux

Droit à l'oubli/à l'effacement

- Demander la suppression des données

- Le responsable de traitement et le sous-traitant doivent **supprimer toute copie des informations en question**, ainsi que tout lien vers ces informations, dans toute partie d'équipement informatique (serveurs, sauvegardes, systèmes cloud et appareils mobiles etc.)

QUAND?

•Le responsable du traitement n'a plus besoin des données afin de réaliser la tâche pour lesquelles elles ont initialement été recueillies

•La personne concernée retire son consentement

•Les responsables du traitement et le sous-traitant ont collecté les données de manière illégitime

•Les données doivent être effacées afin de se conformer à une obligation légale

RGPD – principes fondamentaux

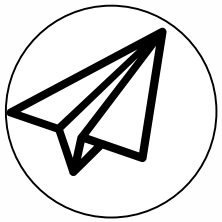

Droit à la portabilité: une révolution!

- **Récupérer** ses données pour **les transférer à un tiers**
- Le transfert doit être réalisé dans un **format technique lisible**, **sans contraintes techniques et sans frais**

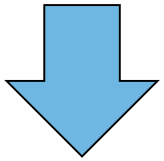

Proposer un format approprié afin d'en respecter les dispositions

RGPD – principes fondamentaux

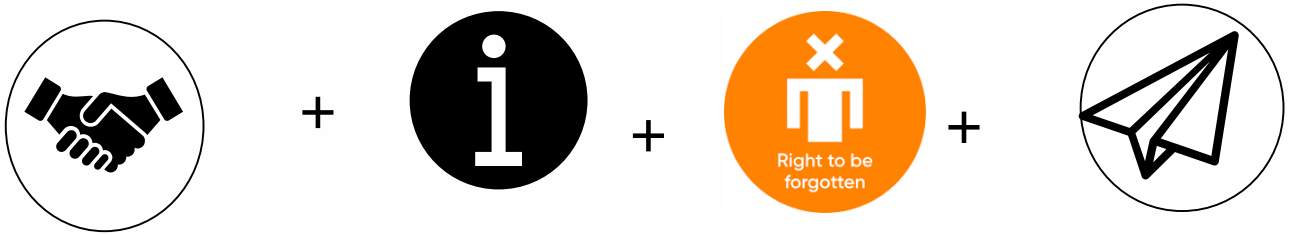

En pratique!

☐ « En cochant cette case j'autorise (*Nom du responsable du traitement*) à m'envoyer des annonces similaires et des suggestions personnalisées.

(*Nom du responsable du traitement*) est responsable des traitements opérés sur le site accessible à l'adresse (*adresse du site internet*). Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospections commerciales. Vos données à caractère personnel seront conservées dans nos bases de données pour une durée de (*définir la durée*).

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données personnelles ou une limitation du traitement vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à l'adresse dédiée (*adresse électronique*) ou par courrier à l'adresse postale (*adresse postale*) en justifiant de votre identité. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Source: Cabinet G.Haas

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes
Etude d'impact/Privacy Impact Assessment

Gérer les risques

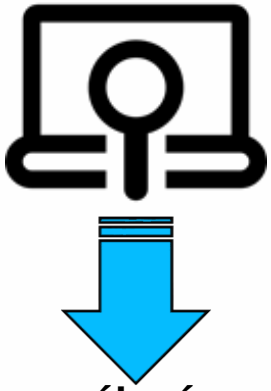

« traitements présentant **un risque élevé pour les droits et libertés des personnes** physiques »:

- ✓ Les traitements à grande échelle (plus la quantité de données à traiter est importante, plus les risques d'atteinte aux droits des personnes sont élevés)
- ✓ La surveillance systématique à grande échelle d'une zone ouverte au public
- ✓ Traitements de données personnelles et sensibles (opinion politique, orientation sexuelle, information de santé etc.)
- ✓ Manipulation de données biométriques ou de données en rapport avec des condamnations pénales et à des infractions

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Organiser les processus internes

Tenir compte de la protection des données dès la conception *(durée de conservation, mention d'information, recueil consentement etc.)*

Sensibiliser et organiser la remontée d'informations (*plan de formation et de communication auprès des collaborateurs*)

Traiter les réclamations et les demandes quant à l'exercice de leur droit (*droit d'accès, portabilité, retrait du consentement etc.)*

Anticiper les violations de données (notifier à CNIL dans les 72 h et personnes dans les meilleurs délais)

- ✓ **Faille de sécurité**
- ✓ **Gestions des demandes de rectification**
- ✓ **Changement de prestataires etc.**

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

Mise en conformité RGPD – les 6 grandes étapes

Mentions d'information

Modèle recueil consentement

Procédures en place pour exercice des droits des personnes

Contrat avec les sous-traitants

Procédures internes en cas de violations de données

Preuves des consentements

Registre des traitements

PIA

Encadrement des transferts hors UE

Documenter la conformité

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

Le contrôle

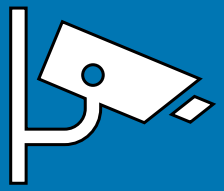

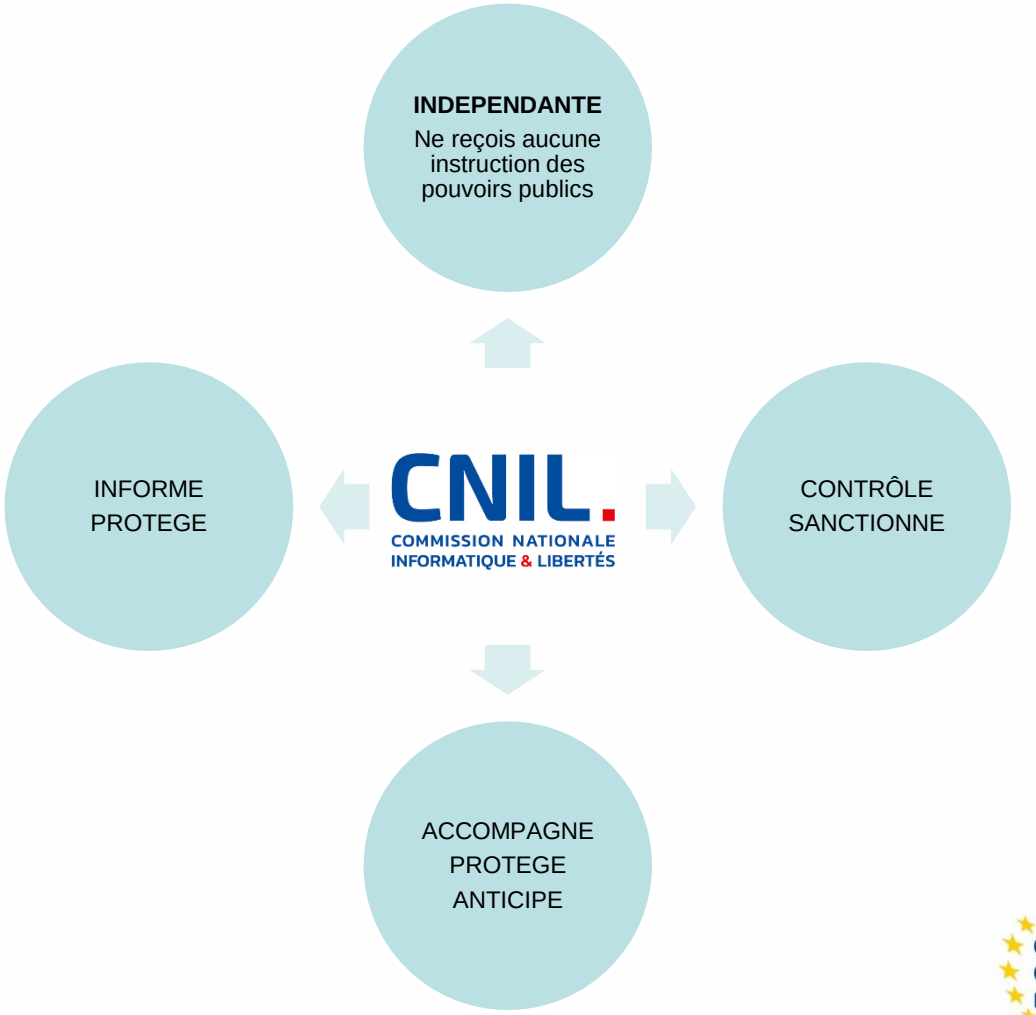

Les sanctions

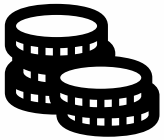

Jusqu'à 10 000 000 € ou 2% du CA annuel mondial

- Manquement; notification de faille de sécurité, PIA etc.
- Absence; coopération avec la CNIL, registre des activités, représentant dans l'UE

- ✓ ***prononcer un avertissement***
- ✓ ***mettre en demeure***
- ✓ ***limiter temporairement/définitivement un traitement***
- ✓ ***Ordonner de satisfaire aux droits des personnes***
- ✓ ***Ordonner la rectification, la limitation ou l'effacement des données***

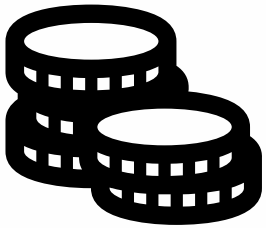

Jusqu'à 20 000 000 € ou 4% du chiffre d'affaire mondial

- Manquement; principe fondamentaux du traitement des données, règles encadrant le transfert de données hors UE

Les sanctions

Google

100 000 €

10 mars 2016

Combinaison massive de données non consentie

Défaut d'information et du recueil du consentement

Conservation illimitée de l'adresse IP

facebook

150 000 €

27 avril 2017

Manquements aux droits d'opposition des personnes et de suppression des données

LE RGPD…une opportunité!

Restaurer/renforcer la confiance des clients

WE

RGPD

Mettre de bonnes pratiques de sécurité en place

Optimiser la stratégie marketing/avantage concurrentiel

enterprise europe network
Business Support on Your Doorstep

European Commission

LIENS UTILES

CNIL - Guide de la sécurité des données personnelles

CNIL/BPI France – RGPD passer à l'action

En quoi les collectivités territoriales sont-elles impactées par le règlement européen sur la protection des données ?

Règlement européen : le consentement est-il obligatoire ?

Règlement européen sur la protection des données : comment les collectivités peuvent-elles se préparer ?

Sanctions- Les délibérations de la CNIL (à l'encontre des personnes morales)

Association des Data Protection Officers

Association Française des Correspondants aux Données Personnelles

L'USINE NOUVELLE - [RGPD] Le règlement qui change tout

enterprise
europe
network

Merci de votre attention!

Nadia ALAMI

nadia.alami@centre.cci,fr

02 38 25 25 42